

Le galléco est une aberration départementale

Date : 6 mars 2016

Vous reconnaîtrez ci-dessous un extrait de la page Facebook de l'association Galléco, qui porte une expérimentation de « monnaie locale » à vocation départementale financée par le département d'Ille-et-Vilaine.



Contrairement à ce que l'on pourrait espérer, ce bandeau n'illustre pas la manière dont les choses se passent quand la transaction n'est pas exactement de 20 gallécos... alors que cela mériterait évidemment de l'être, puisqu'il n'y a pas de centimes de galléco et que le rendu de monnaie en euro est totalement illégal.

Mais en cliquant dessus, on voit par contre que la photo toute entière illustre très bien un achat censé être effectué le 29 avril 2014 dans la « GAEC des 7 chemins » qui est localisée à Plessé (Loire-Atlantique).

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>



Et c'est là que l'on peut se demander comment ces gallécos vont permettre à ce prestataire (lui qui est, de tous les prestataires, celui qui est le plus éloigné des limites départementales) de se réapprovisionner en « Rillettes de Porc Blanc de l'Ouest » auprès de la ferme de la Bossette - elle-même située en Loire-Atlantique - qui n'adhère pas à l'association Galléco.

Accessoirement : j'ai bien aperçu son calendrier mural, mais je ne vais pas jusqu'à poser la question de savoir comment ces gallécos pourraient permettre à la « GAEC des 7 chemins » de renouveler ses équipements auprès de la société Elvéo, de Saint-Denis-de-Chavasse en Vendée.

Non, vraiment : je ne m'explique pas que l'association Galléco ait fait le choix de ce bandeau sur Facebook, tant il illustre les aberrations d'une « monnaie locale » aussi arbitrairement départementale.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)